

Délibération du Conseil municipal

Séance du 13 décembre 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe
-----------------	--

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
CORBILLON Christine	à ROCHAIS Philippe
GAUTHERON Xavier	à BOYER Emilie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
LECOMTE Delphine	à GAILLARD Yohan
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith
REBILLARD Michèle	à GUIBERT Vincent
SOURCE Corinne	à LIOTON Valérie

Absent(s) excusés

Absent(s)

PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 7 décembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 14 décembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE1312-07 | Finances – Exercice 2022 – Décision modificative n°2 – Frais de personnel

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 6 décembre 2022,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide de voter la décision modificative n°2 qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement		
Fonctionnement	60 000 €	60 000 €

Nature	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses de fonctionnement			
64111	012	REMUNERATION PRINCIPALE	60 000
			60 000
Recettes de fonctionnement			
6459	013	REMBOURSEMENT INDEMNITE INFLATION	18 000
6479	013	REMBOURSEMENT CAPITAL DECES	32 000
70632	70	BAIGNADE - DROITS D ENTREE	10 000
			60 000

VOTE		
En exercice	32	POUR 30
Présents	23	CONTRE 0
Pouvoirs	8	ABSTENTION 1 (D. LIZE)
Pris part au vote	31	TOTAL 31

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


